

F A U R A N

---

D-

INTERROGATOIRE FAURAN

Agissant en vertu d'une commission rogatoire de.....

L'an mil neuf cent tr nte neuf, le vingt neuf mars, d'écrant à notre ordre d'extraction.....

Devant nous Georges FOTIER Juge d'instruction assisté de Henri JACTARD greffier, a été amené en notre cabinet, le nommé:

FAURAN

Maitres RIBET et SAINOT conseils de l'inculpé..... sont présents.

-Mentionnons que l'inculpé interpellé déclare persister dans sa renonciation à se prévaloir des nullités tirées du fait que l'intégralité du dossier n'a pu être mise à la disposition de ses conseils dans les délais impartis par la loi.

Et comme de suite:

DEMANDE A L'INCULPE: Nous allons procéder aujourd'hui à votre interrogatoire définitif et examiner les charges relevées contre vous, ainsi que les faits vous concernant tels qu'ils résultent de l'Instruction.

Vous êtes né le 24 septembre 1911 à Paris, 17e arrondissement. Vos parents habitaient alors 8 rue Monbel. Vers 1927, votre famille est allée s'installer

188 avenue Henri Martin où elle demeure encore.

En 1937, vous avez loué un appartement 65 rue Spontini qui vous servait de pied à terre, mais en fait, vous avez toujours demeuré avec votre famille.

De 1918 à 1920, vous avez suivi les cours de l'école DEFFAY, 91 rue Jouffroy.

De 1920 à 1922, vous avez été au lycée CARNOT.

De 1922 à 1923, vous avez fréquenté l'école paroissiale, 70 rue Ampère.

De 1923 à 1925, vous avez été à l'école Malesherbes, 83 brd BERTHIER.

De 1925 à 1926, vous avez suivi les cours de l'école Ste Marie, 32 rue Monceau. A cette époque, il y eut une interruption dans vos études pour cause de maladie.

De 1928 à 1929, vous avez été à l'école Louis CHAUVOT, 14 rue Louis DAVID.

De 1929 à 1931, vous avez été interne au lycée d'Angers.

Vous vous êtes présenté plusieurs fois à votre baccalauréat, mais sans succès.

Dans ces divers établissements scolaires, vous avez été noté d'une façon générale comme un élève médiocre.

Le 15 octobre 1932, vous avez été incorporé au 19ème escadron du Train des Equipages. Vous avez été libéré

le 15 octobre 1933. Vous avez obtenu le certificat de bonne conduite.

Après votre libération du régiment, vous avez travaillé à titre bénévole, chez un sieur JAPHET comptable, 11 rue Réaumur.

De 1934 à 1935, vous avez suivi les cours de l'école FIGIER, où vous avez laissé le souvenir d'un garçon assez peu travailleur.

En juin 1934, vous être entré à l'usine de produits pharmaceutiques à l'usine OPODEX à La Garenne Colombes. Cette maison est dirigée par un de vos cousins, le sieur FAURAN Achille, vous y occupiez en dernier lieu la place de secrétaire.

L'extrait de votre casier judiciaire ne porte aucune condamnation.

Vous avez appartenu aux "Volontaires Nationaux" en qualité de "dispo", puis ensuite au Comité de Rassemblement Anti-Soviétique, autrement dit le C.R.A.S., dont le siège était rue d'Amsterdam.

L'un des chefs de ce groupement, était votre ami JURQUET DE LA SALLE. C'est d'ailleurs ce dernier qui vous y avait entraîné au cours de l'année 1936.

Dans ces formations de jeunesse un peu turbulentes

tes, votre esprit devait s'imprégner d'un ferment de lutte, dont le principe même peut-être singulièrement dangereux, s'il n'est pas soumis à un contrôle sérieux et une discipline sévère des individualités.

C'est ainsi que, tout naturellement, le jour ou un certain personnage, que vous m'avez désigné sous le nom de SALLES, s'est trouvé sur votre chemin pour vous proposer d'adhérer à une organisation secrète d'action révolutionnaire, vous avez très volontier accepté. Sous la direction de JURQUET DE LA SALLE, que vous ne voulez pas que l'on confonde avec SALLE dont je viens de parler et que l'on a recherché en vain, vous aviez fait votre apprentissage; votre affiliation à l'O.S.A.R., devait être l'aboutissement de cette formation d'idées.

Vous avez expliqué, au cours de l'Instruction, confirmant en cela, les déclarations faites par vous à la Police, dans quelles circonstances, vous aviez été convié le 7 juin 1937 à prêter serment à cette association de l'O.S.A.R.. Le nommé SALLE dont vous aviez fait connaissance quelque temps auparavant, dans un café des Champs Elysées, par hasard, prétendez-vous, vous attendait, le soir, avenue Henri Martin, devant le domicile de vos parents.

Il vous fit monter dans une voiture, dans laquelle se trouvaient deux jeunes gens; on vous banda les yeux, puis après un trajet assez court, vous êtes amené dans une maison que vous avez déclaré ne pas connaître. Là, en présence d'inconnus, dites-vous, vous avez prêté serment de fidélité à l'organisation secrète, à laquelle vous deviez devenir entièrement dévoué.

Vous avez toujours soutenu, que vous avez ignoré la dénomination de cette association, de même que vous svez prétendu croire que cette organisation n'avait d'autres buts que la lutte contre le communisme.

Il est intéressant de noter en passant, que votre nom figure sur la liste COMME, avec l'indicatif "45".

Vous ne deviez pas demeurer inactif. Deux jours après votre prestation de serment, le 9 juin 1937, à une heure des plus matinales, 4 heures, avez-vous dit, vous étiez alerté par un coup de téléphone, émanant d'un inconnu, selon vos propres allégations, qui vous enjoignait de gagner Bagnoles de l'Orne dans la matinée même, avec votre voiture.

Vous n'eutes même pas, avez vous déclaré, l'idée de discuter, ne serait-ce que pour avoir quelques pré-

isions, afin de vous assurer qu'il ne s'agissait pas d'une mystification. Cela semble pour le moins, vous en conviendrez, assez étrange, si l'on s'en tient à ses explications, c'est pourquoi, on est amené à se demander, si vous n'auriez pas été au préalable avisé la veille que vous seriez alerté et qu'il ne faudrait pas vous en étonner.

Quoi qu'il en soit, d'après vous, votre interlocuteur mystérieux, se serait borné à vous rappeler votre serment et à vous indiquer qu'à Bagnoles, vous rencontreriez quelqu'un qui vous mettrait au courant.

Il est vrai que vous avez pu faire un rapprochement avec les propos, les recommandations qui avaient pu vous être faites au moment même de votre prestation de serment 48 heures avant. Au surplus, l'utilisation de votre voiture pouvait également ne pas vous surprendre, étant donné que le nommé SALLES avec lequel vous vous étiez lié fortuitement quelque temps auparavant et qui fut le promoteur de votre affiliation à l'O.S.A.R., avait paru s'intéresser vivement à la voiture que vous possédiez.

Enfin, vous nous avez déclaré dans votre interrogatoire du 8 novembre 1938, que vous étiez à cette époque, après votre prestation de serment, dans un état d'esprit tel, que vous étiez dans l'obligation d'accepter les ordres sans les discuter.

N'hésitant pas davantage, vous vous embarquez

dans votre voiture, un cabriolet OLDSMOBILE.

Vous arrivez donc à Bagnoles, le 9 juin au matin, vous allez près de la gare, endroit qui vous avait été indiqué comme lieu de rendez-vous avec le personnage que vous deviez rencontrer, pour vous mettre au courant de votre mission.

Effectivement, vous voyez arriver au bout d'un instant le nommé BOUVIER, que vous aviez connu jadis au lycée d'Angers. Vous engagez la conversation avec lui, mais chose étrange, qui ressort de vos interrogatoires, comme de ceux de BOUVIER, vous ne manifestez, semble-t-il, aucun étonnement de vous rencontrer en des circonstances aussi imprévues, après plusieurs années de séparation.

A cet égard, vous avez même déclaré, que vous ne vous étiez pas posé, en vous rencontrant, aucune question sur le motif de vos déplacements respectifs à Bagnole de l'Orne, pour cette journée du 9 juin 1937. BOUVIER comme vous, vous saviez que vous deviez vous retrouver ou plus tôt rencontrer un camarade, sans autre précision, mais en vous retrouvant au rendez-vous, ainsi fixé à l'un et à l'autre, dans des circonstances mystérieuses d'après vous, vous ne vous seriez en aucune façon questionnés.

Cela paraît bien surprenant. En effet, tout en tenant compte du caractère secret de l'organisation à laquelle vous apparteniez BOUVIER et vous, on ne peut oublier cependant que vous appartenez l'un et l'autre à un certain milieu social, que vous n'êtes pas dépourvus d'esprit de critique et l'on conçoit mal, par suite, que sous prétexte d'obéir fidèlement à des ordres, vous n'ayez pas eu plus de curiosité à propos de ce que vous alliez être chargé d'accomplir.

D'ailleurs, il n'est pas inutile de remarquer que les choses ne se sont probablement pas passées exactement comme vous le dites ? Vous n'êtes pas d'accord en effet avec BOUVIER sur ce point. BOUVIER prétend que ce serait pendant le déjeuner ou même peut-être avant, que vous vous seriez mutuellement interrogés sur le motif de votre déplacement, quant à vous, vous placez cette conversation après le déjeuner, lorsque vous étiez dans le Hall de l'hôtel COMMER.

Il est regrettable que vos récits respectifs ne soient pas plus précis ni plus concordants et l'on est amené à penser que si vous n'avez pas questionné BOUVIER c'est que vous aviez été avisé de ce que vous deviez faire. Mais poursuivons le rappel de votre emploi du temps :

Après vous être rencontrés place de la gare vous allez déjeuner au restaurant du "Roc au chien "

près du casino. Vous êtes allé prendre le café dans le hall de l'hotel CORDIER, où se trouvaient également les frères ROSSELLI, en compagnie de la femme de l'un d'eux, Madame Carlo ROSSELLI.

BOUVYER vous a fait voir l'un d'eux CARLO, qui connaissait parfaitement de vue pour l'avoir suivi et épié a plusieurs reprises. Il vous expliqua d'après vos dires, qu'il s'agissait de trafiquants d'armes communistes que vous deviez filer. Après avoir bu le café a l'Hotel CORDIER, vous vous êtes séparés, BOUVYER, entra a la pâtisserie sise en face l'hotel CORDIER. Quant a vous, vous vous seriez installé dans votre voiture en stationnement devant la dite pâtisserie. Vous seriez resté ainsi pendant près d'une heure et demie a lire des journaux.

Pourquoi vous êtes ainsi séparés l'un de l'autre? Vous n'avez pu à ce sujet, nous fournir aucune explication.

A cette occasion, notons en passant, que vous n'êtes pas d'accord avec votre co-inculpé BOUVYER, sur deux points se référant à cette partie de votre journée.

BOUVYER A DÉCLARÉ qu'il vous aurait fait voir ou que vous auriez vu tous deux, l'automobile 402 PEUGEOT, stopper devant le débit ANDRÉ, lorsque vous êtes sorti de l'hotel CORDIER.

Vous prétendez au contraire, n'avoir rien vu du tout.

Deuxième contradiction: BOUVYER prétend que vous seriez venu le rejoindre au bout de dix minutes à la patisserie; vous évaluez ce temps à une heure et demie environ.

Ce moment de votre journée semble bien avoir quelque importance pour vous en raison de ce que vos divergences dans vos allégations ne peuvent manquer de paraître suspectes. Au surplus, nous savons que vous attendiez le passage de cette voiture 402, dans laquelle devaient prendre place ceux que BOUVYER a désignés comme étant les participants directs à l'assassinat des frères ROBBELLI et que vous deviez escorter pendant plusieurs heures, jusque sur les lieux et au moment même du crime.

Cette 402, au moment où vous vous êtes séparés de BOUVYER, se trouvait devant le débit ANDRE à quelque dix deux cents mètres de l'endroit où se trouvait votre voiture. A cet instant, il ne faut pas oublier que BOUVYER vous avait mis au courant de la mission qui consistait pour vous à escorter cette 402.

Il ne faut pas oublier non plus, que la dernière fois que vous avez vu les frères ROBBELLI, c'est le 10 mai 1944, à Paris, dans le quartier de la Chapelle.

Vous prétendez que c'est tout ce que vous savez.

selle ANDRE a déclaré que vous étiez venu au café tenu par son père au cours de la journée.

Ce débit ANDRE devant lequel stationnait la 402 est situé a un emplacement particulièrement intéressant. En effet, le garage du Faro, ou le sieur ROSSELLI est allé chercher sa voiture vers les 3 heures moins vingt, est desservi par un chemin, qui aboutit juste en face dudit café, de telle sorte que le sieur ROSSELLI était obligé de passer sous les yeux de la ou des personnes qui se trouvaient au débit ANDRE.

Enfin, vous rejoignez BOUVYER a la pâtisserie.

Ce dernier surveille les allées et venues dans la rue et lorsque la 402 passe, il donne le signal du départ. Vous partez tous dans votre voiture, vous suivez l'auto qui vous précède, mais vous l'auriez perdu de vue et vous l'auriez attendue au poste d'essence a la sortie de Bagnole

Dans votre interrogatoire du 28 janvier 1938, vous avez nié vous être arrêté a la sortie de Bagnoles a un poste d'essence pour attendre la 402.

Dans votre interrogatoire du 5 février 1938, vous reconnaissez que vous vous êtes arrêté un moment et que la 402 vous avait doublé.

Vous prétendez que c'est BOUVYER qui vous a

fait voir la 402, BOUVYER a prétendu le contraire.

A quoi avez-vous bien pu reconnaître qu'il s'agissait de la 402 que vous deviez suivre, si ce n'est aux occupants.

Comment pouviez-vous savoir qu'il s'agissait bien de la voiture que vous aviez mission d'escorter, pour l'attendre à ce poste d'essence, si ce n'est que vous aviez reçu à cet égard des instructions précises?

Ce sont des points bien troublants, vous en conviendrez et sur lesquels vous n'avez fourni aucune explication.

Vous arrivez à Alençon, place de la Madeleine où vous vous arrêtez. Vous retrouvez sur cette place, la voiture 402. Cette voiture contient plusieurs personnes que vous n'avez pas reconnues, prétendez-vous? Cela ne vous empêchera pas d'approcher d'elles, d'offrir de l'eau au conducteur pour remplir son radiateur, vous avez prétendu que c'était un usage entre automobilistes. C'est là une explication fantaisiste. En réalité, vous vous êtes approché pour parler, semble-t-il, avec ceux en liaison des quels vous aviez mission de rester et qu'en fait, vous l'avez reconnu, vous avez accompagnés jusqu'à l'heure et aux lieux du crime.

Vous vous rendez ensuite au débit ROGER, situé sur la même place de la Madeleine, BOUYER vous y accompagne, puis vous remontez tous les deux dans votre voiture. Vous apercevez alors un homme, que vous prétendez ne pas connaître, posté près de l'église. Il vous fait signe de partir avec la main, vous comprenez tout de suite que ce signe s'adresse à vous et vous obéissez aussitôt à ce signal.

La 402 part en même temps et vous repartez dans son sillage.

Vous reprenez la route de Bagnoles. Arrivé sur la route de Couternes à Tessé la madeleine, alors que vous êtes à proximité du château de Couternes dont la venue débouche sur la route même que vous suivez, vous voyez devant vous, les deux voitures ROSELLI et 402 qui vous précèdent s'arrêter. Vous entendez alors deux coups de feu et pendant "qu'il y a du vilain", selon votre propre expression, vous faites demi-tour et vous reprenez la route en sens inverse pour rentrer à Paris vers les 10 ou 11 heures du soir.

Vous avez toujours prétendu que vous aviez exercé votre filature et votre escorte de la 402 pendant cette journée du 9 juin 1937, en ignorant tout de ce qui devait marquer le terme de votre expédition.

Il paraît cependant assez difficile d'admettre que vous n'avez pas reçu à un moment quelconque, les indications indispensables pour que vous puissiez remplir utilement le rôle qui vous était assigné. Les indications que l'on a dû ainsi vous donner, devaient être suffisamment claires pour vous permettre d'envisager comment devait se terminer votre expédition.

On ne comprendrait pas en effet, pourquoi l'on vous aurait envoyé à Bagnoles, si votre rôle s'était borné comme vous le prétendez à celui d'un spectateur ignorant et aveugle.

Pour quel motif vous aurait-on dérangé spécialement de Paris pour parcourir la longue route qui sépare la capitale de Bagnoles? Pourquoi aurait-on également alerté BOUVYER, au sujet duquel il n'est pas inutile de rappeler, qu'il avait préalablement repéré les agglomérations de Bagnoles et de Tessé la Madelaine, ainsi que les allées et venues des frères ROSSELLI.

La compagnie même de BOUVYER pendant cette journée du 9 juin 1937, apparaît en ce qui vous concerne bien compromettante. Vous prétendez l'un et l'autre, tour à tour, que c'est le camarade qui vous avait mis au courant de ce que vous deviez faire. Ce désaccord dans vos allégations respectives n'est pas de nature à nous inciter à

la crédulité.

Suivre une voiture 402n, sans autres indications ainsi que vous le prétendez, ne signifie absolument rien. Votre déplacement ne pouvait donc se réaliser avec utilité que si vous aviez au préalable été instruit.

Nous savons de quelle façon devait se terminer cette journée, nous ne reprendrons pas les détails même de la scène tels qu'ils ont été relatés au cours de l'information. Ce qu'il faut retenir d'une façon plus particulière en ce qui vous concerne, c'est que vous avez accompagné jusqu'au bout les occupants de la 402 qui devaient prendre une part si directe à l'assassinat des frères ROSSBLI.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que, bien que vous ayez manifesté au cours de l'information, une certaine réprobation au sujet du rôle involontaire, dites-vous, que l'on vous avait fait jouer dans cette affaire, vous n'en avez pas moins continué à prendre part à la vie même de l'organisation secrète, qui vous avait commandé de vous rendre à Bagnoles.

On vous y trouve en effet, à une réunion dans la soirée du 15 novembre 1957 chez le nommé GAUTIER 2 square Renouard; chez ce dernier, se tenait une réunion

de l'organisation secrète, ainsi que nous le déclare le sieur DURANT.

Cette attitude de votre part, semble quelque peu en contradiction avec les protestations d'innocence que vous avez toujours proférées.

Lors de la saisie de votre voiture, on a découvert une matraque en caoutchouc et un couteau; à ce sujet, vous avez déclaré que la matraque datait de l'époque où vous étiez "dispo", quant au couteau, vous vous en serviez, avez-vous dit, pour le camping.

Avez-vous des observations à présenter en ce qui concerne l'exposé des faits ci-dessus?

L'INCULPÉ BUCIARI: D'une façon générale, je n'ai pas d'objections importantes à présenter, toutefois, je tiens à déclarer:

1<sup>o</sup>- JURQUET DE LA SALLE n'était pas un ami pour moi mais une relation d'ordre banale.

2<sup>o</sup>- Lors de ma rencontre avec BOUYER, à Nagnoles, le 9 juin 1937, à sa demande du t min, il est très vraisemblable que nous nous sommes interrogés aussitôt, l'un et l'autre, sur les raisons qui nous amenaient dans cette localité. Si j'ai pu vous dire au cours de mes interrogatoires précédents, que nous ne nous étions questionnés à ce sujet, qu'après déjeuner, cela

est dû uniquement à l'imprécision de ses souvenirs. BOUVYER m'a parlé de trafiquants d'armes communistes que nous devons surveiller sans autre précision. Cette indication a moi ainsi donné par BOUVYER, ne m'a pas surpris car elle correspondait au champ d'activité de l'organisation à laquelle j'avais adhéré. Il ne s'agissait d'ailleurs que d'une simple enquête.

3° - C'est BOUVYER qui m'a dit que nous devions suivre une 402; c'est pourquoi je ne me suis pas autrement préoccupé de l'identifier.

4° - Je ne suis pas allé au débit ANDRE, Mme ANDRE doit certainement commettre une erreur. Je n'ai jamais porté de costume à pattes d'éléphant bleu à pois blancs ainsi qu'elle le décrit, je n'ai pas non plus de frère.

5° - Je maintiens que si j'ai interpellé à Alençon, place de la Madeleine, l'un des individus de la 402, c'était uniquement pour lui offrir de l'eau. Je ne connaissais aucune des personnes qui se trouvaient dans cette vitrine.

6° - Je n'ai pas vu les voitures s'arrêter sur les lieux du crime, je les avais perdus de vue peu de temps avant, dans les virages qui précèdent le château

de Coutermes. C'est seulement au moment où je faisais  
un manoeuvre pour revenir sur mes pas, que j'ai aperçu  
les voitures en stationnement, mais je n'ai rien dis-  
tingué de précis.

Enfin, je tiens à affirmer à nouveau, que  
j'ai toujours ignoré le but criminel de l'expédition  
auquel bien involontairement, je me suis trouvé mêlé.  
Ce n'est que le surlendemain que j'ai appris par les jour-  
naux le crime des frères ROSSINI.

Si j'ai assisté le 15 novembre 1937, à une  
réunion de l'organisation secrète chez GAUTHIER, c'est  
parce que je vivais dans l'angoisse depuis le moment où  
ce crime m'avait été révélé.

Lecture faite persiste et signe

DEPOSITION PRIERE

-:-:-:-:-

Agissant en vertu de Commission Rogatoire...

L'an mil neuf cent trente huit le 28 février,

Devant nous, R.BOURGUIGNON, Juge d'instruction..

Est comparu :

PRIERE Robert, 27 ans, navigateur,  
demeurant 22 rue de l'Echiquier Paris,

Dépose:

J'ai fait partie du Francisme vers  
1933 ou 1934, je n'y ai manifesté aucune activité  
et j'ai même cessé d'aller aux réunions dans les  
premiers mois de 1936.

J'y avais vu JURQUET DE LA SALLE sans  
toutefois lui avoir parlé. Tous les francistes d'  
ailleurs le connaissaient de vue.

En juin 1936 après la dissolution des ligues, BUCARD, ancien chef du Francisme, a fondé le comité de Rassemblement Anti-soviétique (C.R.A.S.) 25 rue d'Amsterdam. C'est du moins ce que tout le monde disait au "Francisme" où BUCARD ne cachait pas par la suite, aux anciens adhérents, son dépit d'avoir été évincé par JURQUET de la SALLE de cette nouvelle association.

En septembre 1936, sans que je puisse préciser, je suis allé au C.R.A.S. où je pensais rencontrer d'anciens "francistes". A partir de cette époque, j'y suis retourné souvent.

Je suis inscrit maritime et faute d'emploi dans ma profession, j'avais dû à cette époque m'improviser garçon de café, ce qui ne me convenait guère. Désireux de naviguer comme par le passé, j'avais demandé aux personnes fréquentant le C.R.A.S. si par leurs relations elles ne pour-

raient me procurer un embarquement. Je m'en suis ouvert à diverses personnes et notamment à de la SALLE qui quelques jours après me conseilla de téléphoner à un certain "Maurice" Opéra 35-60 me laissant entendre que ce dernier était susceptible de me faire entrer dans la navigation.

Je téléphonai et "Maurice" me répondit :  
"Venez me voir demain vers 16 heures à mon bureau 4 rue de Mondovi; vous verrez sur la porte l'inscription "Les Fils de Maurice DUCLOS", je suis M. Maurice DUCLOS."

Le lendemain rue de Mondovi, DUCLOS m'informa qu'il voulait faire entrer des armes de Belgique en France, que les risques étaient gros, qu'il ne faudrait pas se "dégonfler", que l'on pouvait être arrêté en mer par une patrouille et qu'en pareil cas il faudrait se fendre jusqu'au bout. Il ajouta " d'ailleurs à ce moment là je serai avec vous

avec quelques hommes à moi pour vous encadrer."

DUCLOS me demanda si je pouvais fournir l'équipage et le bateau. Sur ma réponse affirmative il me chargea de cette mission. Un ou deux jours après je partis au Havre, où je rencontrai MAHE avec qui j'avais déjà navigué. Je lui proposai de faire partie de l'expédition. Il accepta et recruta facilement quatre hommes parmi lesquels je puis vous citer PATINEE et ZANFAC, ce qui avec MAHE et moi mettait un équipage de six hommes à la disposition de DUCLOS.

Je rentrais alors à Paris tandis que MAHE se mettait à la recherche d'un bateau.

Dans les derniers jours d'octobre, MAHE me fit parvenir une lettre de la caisse de Crédit Maritime de Honfleur qui le 23 Octobre 1936 lui écrivait qu'elle disposait d'un bateau d'une valeur de 20.000 francs.

Je communiquais immédiatement cette lettre à DUCLOS rue de Mondovi, il me répondit qu'il allait en référer aux chefs; qu'en outre il tenait à voir l'équipage, qu'il se rendrait donc au Havre dans quelques jours et qu'il me prévient de son départ.

Pendant toute cette période je continuais mes visites au C.R.A.S. JURQUET de la SALLE me demandait des nouvelles de l'équipage. De mon côté je cherchais à savoir s'il y avait du nouveau. De la SALLE ne semblait pas très renseigné et me répondait chaque fois: "Voyez DUCLOS", cela ne m'étonnait pas trop car de la SALLE était plutôt chargé de questions administratives.

Au C.R.A.S. je voyais presque tous les jours un sieur MOTREFF qui une fois ou deux fut en compagnie d'un belge nommé MATHE.

Au C.R.A.S. ce n'était un secret pour

personne que Motreff s'occupait de trafic d'armes pour le compte d'un certain GABES que j'ai su depuis s'appeler JEANTET.

JEANTET-GABES venait souvent au C.R.A.S. mais ne m'adressait jamais la parole. Personne d'eux ne me l'avait présenté. Fin Octobre ou début de novembre 1936 Motreff fut chargé par le C.R.A.S. d'aller distribuer des tracts au Havre. Je profitais de l'occasion pour l'accompagner et je l'emmenais avec moi visiter le bateau proposé à MAHE. Lui ayant présenté Mahé, nous nous sommes rendus tous les trois à Honfleur. Motreff vit le bateau et nous promît d'en parler à de la SALLE.

De retour à Paris, j'allais voir DUCLOS et lui fis part de mes observations concernant le bateau de Honfleur. DUCLOS me dit qu'il n'était pas assez grand, qu'il ne pourrait pas faire son affaire, qu' d'ailleurs il avait à sa disposition

un autre bateau " l'Atalante". J'avais vu autre-  
fois au Havre un yacht portant ce nom; il m'avait  
paru d'assez fort tonnage, rapide et en bon état,  
Je répondis donc à Duclos qu'en effet "L'Atalante  
était un bon bateau.

Le 18 Novembre 1936 dans la matinée,  
DUCLOS m'appela au téléphone, j'étais absent. A  
mon retour j'appelai DUCLOS Opéra 35-60. Son gé-  
rant me répondit que DUCLOS était parti au Havre,  
que je devais l'y rejoindre immédiatement, et que  
je l'y trouverais à "L'Hôtel des Négociants" der-  
rière la Bourse.

Je partis au Havre et me présentais à c.  
hôtel vers 15 ou 16 heures en compagnie de MAHE.  
Personne n'y connaissait Duclos. J'ai alors télé-  
phoné à Opéra 35-60 pour rendre compte au gérant  
de Duclos, qui me répondit que Duclos devait le  
rappeler au téléphone et qu'il lui ferait savoir

que j'étais au Havre.

Je le priais alors d'aviser Duclos que je l'attendrais au café hôtel Landar, cours de la République. En compagnie de Mahé, je me rendis alors chez Mandar où PATINEE et ZANZAC nous attendaient. Au bout d'un quart d'heure ou vingt minutes, Duclos arriva, après avoir bu un verre en sa compagnie, nous sommes montés dans la chambre que j'avais retenue au premier étage de l'hôtel "andar.

MAHE étant le maître d'équipage, voulut connaître les détails techniques de l'opération à exécuter. L'acquisition du bateau de Honfleur fut écartée, puis DUCLOS parla de "L'Atalante" et abandonna ce second projet pour, finalement, tomber d'accord avec MAHE pour que nous prenions tous le train jusqu'à Anvers où nous embarquerions sur un vapeur que DUCLOS disait avoir à sa disposition ainsi que l'Etat-Major dans ce port, après

qu'on le vapeur serait conduit au Havre où DUCLOS se chargerait du débarquement de la cargaison qui devait comprendre environ 25 tonnes et pour 2.500.000 francs de marchandises.

Le connaissement devait être établi pour Rio de Janeiro et mentionner un chargement de balles de coton. Enfin DUCLOS avertit MAHE que l'équipage devait se tenir prêt à partir dans un délai de 8 à 15 jours.

SUR INTERPELLATION :

DUCLOS ment lorsqu'il prétend que je suis allé lui demander un emploi et peut être l'aumône. D'ailleurs il est singulier qu'après vous avoir fait cette déclaration il ait ajouté qu'il m'avait chargé de lui acheter un bateau au Havre. Il ne semble pas naturel qu'une pareille mission soit confiée à un inconnu qui vient vous demander la charité.

DUCLOS ment également lorsqu'il prétend être allé au Havre par hasard, le 18 Novembre 1936. Il est venu dans ma chambre de l'Hôtel "andar, de son plein gré et je me demande ce qu'il y serait venu faire si nous n'avions pas eu à traiter une affaire confidentielle.

SUR L'INTERPELLATION :

Je travaillais à l'époque dans un établissement où nous étions deux garçons ayant le prénom de Robert, ce qui occasionnait des difficultés notamment lorsque nous étions appelés au téléphone. L'autre garçon étant plus ancien conserva son prénom et le patron me pria d'adopter mon second prénom qui est René. C'est pourquoi DUCLOS et MAHE me téléphonant en appelant René; le télégramme du 13 Novembre 1936 indique à Mahé qu'il y a lieu de prévenir René.

Sur interpellation:

Un mois après le voyage de DUCLOS au Havre, je reçus la visite de MAHE et de PATINEE, n'ayant rien à leur apprendre, je les envoyais à DUCLOS, puis n'entendant plus parler de MAHE, je me rendis moi même chez DUCLOS qui me dit de m'adresser à de la SALLE. De la SALLE me déclara qu'il ne s'occupait plus de rien et me renvoya à DUCLOS qui ne me donna aucun renseignement et me conseilla une fois de plus d'aller voir De la SALLE.

Entre temps les lettres de MAHE et ses appels au téléphone ne cessaient de me réclamer des nouvelles. Puis MAHE revint me voir à Paris. Je le conduisis au C.R.A.S. et le présentais à DE LA SALLE à qui MAHE réclama une indemnité permettant à l'équipage d'attendre son embarquement. DE LA SALLE lui demanda un mémoire qu'il se chargeait de transmettre. "établis moi même une fac-

ture s'élevant à environ 20.000 francs que DE LA SALLE trouva exagérée.

N'ayant rien obtenu de De la Salle nous nous rendîmes chez DUCLOS qui nous promit de s'entremettre pour que nous obtenions quelque chose.

Dans les premiers jours de Mars de 1937 n'entendant toujours parler de rien, je me rendis au C.R.A.S. J'y rencontrai d'abord MOUREFF qui me dit que par suite de l'embargo sur les armes cette affaire était ratée. Je l'avisais que si l'on continuait à se moquer ainsi de nous, nous allions tout casser. Il me conseilla de me tenir tranquille ajoutant : " Ils en ont déjà fait disparaître un, vous avez tout avantage à ne pas faire trop de bruit." Je vis ensuite De la SALLE qui m parla lui aussi de l'embargo sur les transports d'armes.

Le 3 mars 1937 MAHE revint me voir à Paris. Je le conduisis rue de Mondovi chez Duclos qui nous dit de revenir le lendemain à 19 heures après la fermeture des bureaux.

Le lendemain 4 mars 1937, nous nous sommes présentés MAHE et moi chez DUCLOS, dont les bureaux étaient au rez de chaussée. Sept ou huit personnes se trouvaient devant la porte sur le trottoir. Dans ce groupe je ne connaissais que Duclos. L'un des inconnus nous dit que GABES-JEANTET n'avait pas pu venir, mais qu'il serait là le lendemain à la même heure; nous avons vivement protesté.

SUR INTERPELLATION :

Je reconnais l'individu qui nous fit cette déclaration sur la photographie que vous me représentez au milieu d'une centaine d'autres, c'est celle collée sur carton vert et portant le n°35.

OBSERVATION :

Nous faisons constater au témoin qu'en regard du n° 32 figure à l'inventaire des photographies le nom de CORREZE.

SUR INTERPELLATION :

Le lendemain 5 mars 1937, nous sommes revenus au même endroit à 19 heures MAHE et moi. Nous étions les premiers au rendez-vous. Au bout de quelques minutes plusieurs voitures se sont arrêtées devant la porte de DUCLOS. Il en est descendu 7 ou 8 individus parmi lesquels j'ai reconnu DUCLOS, DE LA SALLE et GABES-JEANTET. Nous sommes entrés dans le hall de DUCLOS, MAHE, DE LA SALLE, DUCLOS, GABES-JEANTET, un cinquième individu très brun que je viens de reconnaître comme étant CORREZE et moi. Les autres ont gardé la porte; Parmi eux se trouvait un jeune homme grand portant des lunettes, un petit brun et un individu au nez cassé qui semblait être leur chef;

Arrivé dans le hall de Duclos, GABES-JEANTET nous prie de faire connaître nos prétentions. Nous avons réclamé 20.000 francs faisant état de notre longue immobilisation, de nos voyages de nos démarches et du télégramme signé DUCLOS du 13 Novembre 1936. GABES-JEANTET a protesté trouvant la somme trop élevée. Finalement il nous a donné rendez-vous pour le lendemain dans un café de la rue Royale qui se trouve à côté du "MAXIM" prétendant qu'il devait d'abord rendre compte à ses chefs et qu'enfin il voulait vérifier l'expédition du télégramme du 13 Novembre 1936.

SUR INTERPELLATION:

Si DUCLOS conteste ce que je viens de dire il ment.

SUR INTERPELLATION :

Au café de la rue Royale où je me suis rendu avec WAHR, nous avons trouvé GABES-JEANTET

et DUCLOS. Nous sommes allés au bureau de poste de la rue de Lourmel, où 'on nous fit savoir que ce télégramme avait été expédié au bureau de la gare St-Lazare. Nous nous y sommes tous rendus et sur une formule nous avons tous recopié le télégramme du 13 Novembre 1936. DUCLOS s'est alors fait communiquer l'original du télégramme et nous avons pu constater que l'écriture de ce document ne correspondait pas avec celle de l'un de nous. DUCLOS prétendit pourtant que l'original semblait avoir été écrit par MAHE. Nous nous sommes rendus ensuite au café "Critérion" rue St-Lazare où GABES JEANTET nous dit : " Je suis autorisé à vous remettre 5.000 francs sans aucune tentative de chantage." MAHE a pris les 5000 frs et les a répartis par la suite entre nous.

J'ajoute qu'au café Critérion, GABES-JEANTET demanda à MAHE s'il ne pourrait pas trans-

porter le même matériel de Hambourg au Havre, au cas où ils parviendraient à le débloquent. Il fit valoir que ce transport pourrait être fait par les "Chargeurs Réunis" et qu'il était très bien placé pour faire faire le transport par la Cie Delmas. Nous avons ensuite quitté le "Critérian"

Toutefois, comme la personnalité de JEANTET-GABES nous intriguait et qu'il venait de prendre un taxi, j'ai eu l'idée d'en faire autant. Nous avons alors pu filer CABES JEANTET jusqu'à la rue de Navarre. Nous l'avons laissé entrer au N° 1. Au bout d'un instant je me présentait à la concierge et lui demandais si un grand jeune homme dont je lui donnais le signalement ne venait pas d'entrer chez lui. Elle me répondit : " Ah.. oui ..JEANTET, il vient de monter chez lui.

Quatre ou cinq jours après, je suis allé voir MAHE au Havre. Je lui ai demandé où en était

cette seconde affaire de transport, il me fit part de ses démarches auprès d'un transitaire et me chargea de demander à GABES-JEANTET les renseignements utiles à l'établissement du connaissance. Je suis rentré à Paris. Ne trouvant pas GABES-JEANTET, j'ai téléphoné à DUCLOS qui m'a éconduit. Je suis alors allé au C.R.A.S. interroger DE LA SALLE qui me répondit qu'il "s'en fichait", qu'il ne connaissait d'ailleurs ni le nom ni l'adresse de GABES-JEANTET, qu'il n'arrivait pas à le voir et ne savait où le toucher.

GABES-JEANTET a dû tout de même apprendre que je le cherchais car, quelques jours après il me téléphona, 45 rue d'Amsterdam dans un café qui se trouve en face du C.R.A.S. me priant de me rendre seul, le soir même à 22 heures sur le pont de l'Europe, qu'il y serait. J'y suis allé, je n'ai pas vu GABES-JEANTET, mais j'ai été abordé par

deux des individus qui avaient gardé la porte de DUCLOS, le 5 Mars 1937; l'homme au nez cassé et le grand jeune homme à lunettes. Ils m'ont dit que GABES JEANTET les envoyait m'informer que "je n'avais plus à m'occuper d'eux sous aucun prétexte sans quoi ils se verraient obligés de me supprimer". Ils m'ont dit en partant " Alors c'est bien entendu comme vous ferez, nous ferons ".

L'avertissement que m'avait précédemment donné MOTREFF m'est alors venu à l'esprit et je n'ai pas insisté. Le lendemain j'ai envoyé un pneumatique à JEANTET rue de Navarre lui demandant de me téléphoner dans un café du Fg St-Martin. Je n'avais pas signé ce pneumatique. JEANTET a téléphoné. Se rendant compte à ma voix et à son discours que j'étais au bout du fil et que j'avais par conséquent découvert son identité, il me dit: "Salaud, on t'enverra bailler ailleurs". Deux

jours après, je suis allé au C.R.A.S. où DE LA SALLE me pria de laisser ses amis tranquilles, car GABES (Jeantet) avait disparu depuis deux jours, qu'il ne savait pas où il était et que les chefs eux mêmes ne cessaient de le lui demander.

J'ai alors fait observer à DE LA SALLE que la somme de 5.000 francs remise à MAHE par GABES JEANTET était dérisoire, que nous avons été alertés d'octobre 1936 à mars 1937 et qu'il ne devait pas s'étonner si l'équipage recruté sur l'ordre de DUCLOS était mécontent. Je suis allé ensuite au bureau de poste du quartier des Arts et Métiers où j'ai expédié à JEANTET un télégramme contenant un dernier avertissement et signé Gaston.

OBSERVATION :

Nous présentons au témoin un télégramme adressé à JEANTET I rue de Navarre à Paris, le 10

avril 1937 et ainsi rédigé : "Dernier avertissement des Havrais - Gaston. Provence 13-28". Ce télégramme a été saisi le 22 Novembre 1937 dans un local utilisé par un sieur GROSSSET, 78 rue de Provence à Paris.

DEMANDE:

Est-ce bien là le télégramme que vous avez adressé ?

Réponse:

C'est bien ce télégramme.

Je tiens à ajouter que depuis cette affaire, je reçois des lettres anonymes de menaces que je vais rechercher que que je vous apporterai si je les retrouve. Tous les soirs la porte de mon domicile est gardée, ma mère qui demeure 22 Rue de l'Échiquier a pu s'en rendre compte elle-même.

Enfin, mon amie, Mlle ELION Anne Marie demeurant à Paris 17 rue d'Orsel, a été l'objet d'une agression vers le 28 décembre 1937; quatre ou cinq individus l'attendaient dans la rue vers 0 h.30 ou 1 heure, lui ont demandé si elle me connaissait, si c'était bien elle qui était allée rue de Mondovi, puis ils l'ont frappée et se sont enfuis en lui disant "On saura bien te faire parler". Or, j'avais en effet envoyé Mlle ELION porter une lettre à DUCLOS rue de Mondovi, dans le courant d'Octobre 1936.

Lecture Faite persiste et signe.

Agissant en vertu d'une commission rogatoire de M. le Juge d'instruction EST.ILL. en date du 26 Juillet 1938.

L'an mil neuf cent trente huit, le vingt six décembre,

Devant nous, Georges POTTIER, juge d'instruction au Tribunal de première instance de la Seine, en notre cabinet au Palais de Justice à Paris, assisté de Henri Jactard, commis-greffier assermenté,

Est comparu le témoin ci-après nommé, lequel, serment prêté, nous a répondu et fait sa déposition ainsi qu'il suit :

PRIERE Robert, 28 ans, garçon de café, demeurant à Paris, 23 rue de l'Echiquier, qui dépose :

Je confirme les déclarations que j'ai

faites le 28 février 1938 decant Monsieur le Juge  
de l'Instruction Bourguignon.

trouvé; j'ai été informé par ceux des individus  
qui gardent: Je me rappelle très bien avoir été le  
5 mars 1937 rue de Mondovi N° 4 où se trouvaient  
les bureaux des frères DUCLOS, j'ai remarqué à  
la porte de l'immeuble plusieurs individus, un  
jeune homme grand d'environ 1 m 70 portant des  
lunettes, l'air très jeune et de corpulence mince  
un autre plus petit et très brun et enfin un  
troisième au nez cassé.

contenu d'approcher  
J'ai reconnu ces individus sur les  
tant BOURGIGNON a dit  
photographies qui m'ont été présentées chez M.  
Bourguignon, comme étant le premier BOUVYER, le  
deuxième FAURAN et le troisième HUGUET.

ces individus: J'ai  
quelques jours après, environ quinze  
jours, GABES JEANTET me téléphona pour me donner  
d'avoir à venir  
rendez-vous le soir même à 22 heures sur le pont  
cerne les agents qui devaient aller à la

de l'Europe; j'y suis allé, mais je ne l'ai pas trouvé; j'ai été abordé par deux des individus qui gardaient la porte des Duclos le 5 mars 1937 rue de Mondovi; l'honne au nez cassé et le grand jeune homme à lunettes; l'homme au nez cassé que je crois être le nommé HUGUET, m'a déclaré que je ne devais plus m'occuper d'eux, sinon qu'ils se verraient obligés de me supprimer. Le jeune homme à lunettes, c'est à dire celui que je croi être BOUVYER, n'a pas proféré de menace; il s'est contenté d'approuver son c amarade; en me quit- tant HUGUET m'a dit : "Alors c'est bien entendu, comme vous ferez, nous ferons..."

Je n'ai pas parlé plus longuement avec ces individus; j'ai eu l'impression très nette qu'ils avaient été chargés de me faire comprendre d'avoir à cesser mes réclumations en ce qui concerne les sommes qui pouvaient m'être dues ainsi

qu'à mes camarades pour l'affaire de l'ATALANTE.

Je dois vous dire que le nommé MAHE  
était avec moi le soir du 5 mars rue de Mondovi.  
Lecture faite persiste et signe,  
suivent les signatures.

Lecture fut donnée de ce qui précède.

- Nous introduisons l'inculpé FAURAN  
Jacques, assisté de Me Gainsot et de Me Ribet,  
dûment convoqués, et à la disposition de qui le  
restant de la procédure avait été mis la veille  
de ce jour.

Nous avisons l'inculpé que les dossiers  
concernant les nommés MAJLER, FARAUT et GAUDIOT  
ont été transmis à la Chambre des Mises pour être  
statué sur la détention.

L'inculpé déclare :

Je consens à répondre de suite en pré-

sence de mes conseils qui m'assistent et je renonce formellement à me prévaloir des nullités pouvant résulter du fait que les avocats n'ont pas eu à leur disposition la procédure complète dans les délais impartis par la loi.

Lecture est donnée de ce qui précède

L'inculpé déclare :

Je n'ai jamais été chez les DUCLOS rue de Mondovi. Je ne connais d'ailleurs pas ces individus.

Le Témoin :

Je ne suis pas certain que le nommé FAURAN présent, soit l'un des trois personnages dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui se trouvaient à la porte des bureaux des DUCLOS rue de Mondovi le 5 mars 1937; il ressemble au jeune homme brun que je vous ai désigné, mais je ne puis être formel et ne puis affirmer que ce soit le

même personnage; le jeune homme brun était beaucoup plus mince et avait le visage plus allongé.

L'inculpé déclare :

Je ne puis pas me rappeler ce que j'ai fait le soir du 5 mars 1937, en tout cas je peux vous affirmer que je n'étais pas rue de Mondovi chez les frères DUCLOS.

Lecture faite persistant et signent,  
suivent les signatures.

Agissant en vertu d'une commission rogatoire de Monsieur le Juge d'instruction M. BETTELLE en date du 26 juillet 1938, et je retourne

L'an mil neuf cent trente huit, le résultat de ces conseils d'est pas en à vingt deux décembre, leur disposition le procureur complète sous les

Devant nous, Georges POTTIER, Juge d'instruction, assisté de Henri Jactard, commis greffier intermédiaire :

Fier assermenté, s'est présenté en notre Cabinet au Palais de Justice à Paris, le nommé nommé SALLÉ lorsque j'étais au "Francisque" mais ne surnom JURQUET DE LA SALLE, ce qui ne bien

être un professeur, je ne pourrais d'ailleurs le reconnaître, ce que vous pourriez trouver Me Dollman et Me Angelmann substituant Me Tixier-Vignancour, conseils de l'inculpé, sont des indications plus précises en ce qui concerne présents.

parmi les documents qui ont été saisis au siège de "Francisque". Nous avons vu l'inculpé que les dossiers concernant les nommés MAULIER, FARAUT et GAUDIOT, ont

été transmis à la Chambre des Mises pour être statué sur la détention.

L'inculpé déclare :

Je consens à répondre de suite en présence de mes conseils qui m'assistent et je renonce formellement à me prévaloir des nullités pouvant résulter du fait que mes conseils n'ont pas eu à leur disposition la procédure complète dans les délais impartis par la loi.

Sur interpellation :

Je me rappelle très bien avoir connu un nommé SALLE lorsque j'étais au "Francisme" mais ne saurais vous dire où il demeure, ni ce que bien être sa profession, je ne pourrais d'ailleurs le reconnaître. Je crois que vous pourriez trouver des indications plus précises en ce qui le concerne parmi les documents qui ont été saisis au siège du "Francisme" et au "C.R.A.S." lors des poursuites intentées pour reconstitution de ligues dissoutes.

Le Francisme a été repris, je crois sous

l'appellation de "Parti Unitaire Français", Marcel  
EUGARD s'occupa peut-être de ce garçon là, mais je  
ne sais où il se trouve.

En tout cas, ce que je puis vous affir-  
mer c'est que je suis totalement étranger à l'ad-  
hésion de FAURAN à l'organisation du C.S.A.R. Il  
y a pu avoir une confusion de commise à cet égard  
mais c'est au C.R.A.S. et non au C.S.A.R. que  
j'avait fait adhérer FAURAN.

Lecture faite, persiste et signe,  
suivent les signatures.

Agissant en vertu d'une commission rogatoire de Monsieur le Juge d'instruction BÉTEILLE en date du 26 juillet 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le vingt et un décembre,

Devant nous, Georges POTTIER, Juge d'instruction au Tribunal de première instance de la Seine, en notre cabinet au Palais de Justice à Paris, assisté de Henri Jactard, commis greffier assermenté,

Est comparu le témoin ci-après nommé; lequel, serment prêté, nous a répondu et fait sa déposition ainsi qu'il suit:

MARTIN Adrien, 36 ans, Inspecteur à la Police Judiciaire.

qui dépose:

C'est dans cette dernière voiture

Je confirme entièrement les termes de mon rapport en date du 24 Novembre 1937 dans lequel j'ai notamment relaté une surveillance en date du 5 mars 1937 exercée à proximité de n° 4 rue de Mondovi où se trouvaient les bureaux de DUCLOS Maurice.

Avec mon collègue CURIE NAUDIN, je me rappelle très bien que nous avons remarqué la présence de trois voitures automobiles en stationnement à proximité de la rue de Mondovi, environ à 50 mètres; ces voitures ont été identifiées comme suit par leurs numéros d'immatriculation comme étant celles de

- 1°- JURQUET DE LA SALLE
- 2°- de LAMBERT Paul
- 3°- de FAURAN Jacques, 91 avenue Henri Martin.

C'est dans cette dernière voiture (6582

RG 4) qu'ont pris place DUCLOS Maurice et JEANTET dit GABES à l'issue de la réunion qu'ils avaient eue dans les bureaux de la rue Mondovi.

SUR INTERPELLATION :

Nous ne connaissons mon collègue et moi que DUCLOS et JEANTET, nous serions dans l'impossibilité de reconnaître FAURAN et BOUYER étant donné que ceci se passait dans la soirée et que nous n'avions jamais eu l'occasion de voir ces deux jeunes gens.

Ce dont je suis certain c'est du numéro de la voiture qui a été identifiée comme étant celle de FAURAN.

Lecture faite persiste et signe,  
suivent les signatures.

L'an mil neuf cent trente-huit;  
Le huit Novembre;  
Devant nous, Georges POTTIER, Juge  
d'Instruction;

Assisté de Henri JACTARD, Greffier  
assermenté;

A été amené:

Le nommé F A U R A N Jacques, 27 ans.

Nous avisons l'inculpé que les  
dossiers concernant les nommés BRUCHET,  
et FAUTRE ont été transmis à la Chambre des  
Mises pour être statué sur la détention.

L'inculpé déclare: Je consens à ré-  
pondre de suite en présence de M<sup>e</sup> SAINSONT  
qui m'assiste et je renonce à me prévaloir  
des nullités pouvant résulter du fait que mes  
avocats n'ont pas eu à leur disposition la  
procédure complète dans les délais impartis  
par la loi.

DEMANDE - Expliquez-moi dans quelles conditions vous avez appris que vous deviez suivre les frères ROSSELLI au cours de la journée du 9 Juin 1937 à BAGNOLES-de-l'ORNE.

REPONSE - Autant que je m'en souviens, je n'ai appris que BOUVYER et moi, nous devions suivre les hommes en question qu'au moment où nous nous trouvions à l'hôtel GORDIER après déjeuner, c'est BOUVYER qui m'a fait voir dans le hall de l'hôtel l'un des frères ROSSELLI; il m'a indiqué qu'il s'agissait d'un trafiquant d'armes communiste, que nous avions pour mission de surveiller.

J'ignorais complètement jusqu'à ce moment-là les motifs de mon voyage à BAGNOLES nous n'en avions pas parlé BOUVYER et moi, lorsque nous nous étions rencontrés le matin à la sortie de la gare, nous ne nous étions

pas interrogés sur le but de nos déplacements respectifs; au cours du déjeuner, nous n'en avons pas davantage parlé.

DEMANDE - Cela paraît bien étrange que vous n'avez pas parlé avec BOUVYER, lors- que vous l'avez rencontré à la sortie de la gare, de la raison pour laquelle l'un et l'autre, vous aviez été si mystérieusement alertés dites-vous, par un coup de téléphone émanant d'un inconnu, pour vous rendre à BAGNOLES-de-l'ORNE, en vue d'accomplir une mission dont vous prétendez avoir ignoré l'objet même? Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

REPONSE - Mes souvenirs autant qu'il me sont fidèles sur ce point me font croire que c'est seulement après déjeuner comme je vous l'ai dit, à l'hôtel CORDIER, que BOUVYER m'a indiqué en me faisant voir celui que je

pense être un des frères ROSSELLI, que nous devons surveiller les faits et gestes de cet individu qui était un trafiquant communiste.

levés pour quitter la pâtisserie et monter dans ma voiture.

SUR INTERPELLATION - Je ne saurais vous donner un signalement de l'homme que BOUVYER me fit voir à l'hôtel CORDIER, je me rappelle simplement qu'il était grand; je précise que BOUVYER me m'a pas dit son nom et que c'est en faisant un rapprochement dans mon esprit, à la lecture des journaux, que j'ai pensé qu'il s'agissait d'un des frères pendant ROSSELLI. Je l'apprécie à une heure ou une

heure et demi; je n'ai pas été au café ANNE et si la SUR INTERPELLATION - Je ne me rappelle pas en sortant de l'hôtel CORDIER avoir vu la voiture "402" en stationnement à proximité; BOUVYER ne m'en avait d'ailleurs pas parlé. C'est à la pâtisserie où nous nous sommes rendus en sortant de l'hôtel CORDIER que

BOUVYER a attiré mon attention sur la "402" en question au moment où elle passait, c'est à cet instant d'ailleurs que nous nous sommes levés pour quitter la pâtisserie et monter dans ma voiture.

Je l'ai déjà dit, aux "Volontaires Patriotes"

mais ensuite SUR INTERPELLATION - Pendant le temps où je suis resté dans la voiture avant de rejoindre BOUVYER à la pâtisserie, je n'ai pas eu mon attention attirée par la présence de la voiture que nous avons suivie par la suite; je n'ai pas bougé de ma voiture pendant un temps que j'apprécie à une heure ou une heure et demie; je n'ai pas été au café ANDRE et si la demoiselle ANDRE a déclaré me reconnaître au cours d'une confrontation faite sur place à BAGNOLES, elle a certainement commis une erreur.

Elle ne devait se commettre ce jour là, dans les

environs DEMANDE - Faites-moi connaître

l'état d'esprit dans lequel vous étiez lorsque vous avez reçu l'ordre de partir pour BAGNOLES?

REPONSE - J'avais appartenu, comme je l'ai déjà dit, aux "Volontaires Nationaux" puis ensuite au "Comité de Rassemblement anti-soviétique" et il est bien certain que le serment que l'on m'avait fait prêter en dernier lieu à une autre organisation dont j'ai toujours ignoré le nom, m'avait mis dans un état d'esprit qui me commandait d'accepter des ordres sans les discuter.

J'ignorais d'ailleurs comme je l'ai déjà dit, quel pouvait bien être le but véritable de l'expédition à laquelle je devais me livrer. Si j'avais pu me douter qu'un assassinat devait se commettre ce jour là, dans les environs de BAGNOLES, jamais je n'aurais osé

ti à escorter la voiture dans laquelle devaient se trouver les assassins.

DEMANDE - En ce qui concerne votre passage à ALENÇON, maintenez-vous que vous n'avez reconnu personne sur la place de l'Eglise où vous avez stationné et où a stationné également la voiture "402" que vous suiviez?

REPONSE - Non, je ne puis que confirmer à ce sujet ce que j'ai déjà dit à l'Instruction à DOLFRONT. J'ai offert de l'eau au conducteur de la voiture que nous suivions mais celui-ci a refusé de façon peu aimable, d'ailleurs et je n'ai pas insisté. Je n'ai reconnu personne parmi les occupants de la voiture. Je maintiens d'autre part qu'un individu que je ne connais pas davantage a, à un moment donné, d'un coin de la place où il se

trouvait à proximité de l'Eglise, fait un signe avec la main; j'ai interprété ce geste comme étant un signal de départ, la voiture que nous suivions partait en effet et j'ai démarré à mon tour. Je ne puis que confirmer en ce qui concerne le reste des péripéties de la fin de cette expédition le récit que j'en ai fait au Magistrat Instructeur à DOMFRONT.

Nous représentons la photographie du nommé JURQUET de la SALLE à l'inculpé et lui demandons s'il reconnaît cet individu.

L'inculpé déclare: Je reconnais très bien le nommé JURQUET DE LA SALLE; il faisait partie du club du "GRAND PAVOIS" dont j'ai été membre en 1936, c'est d'ailleurs cette année-là, comme je l'ai déjà déclaré, que JURQUET DE LA SALLE m'avait fait entrer au "C.R.A.S."

Ce n'est pas l'individu qui m'a fait prêter serment le 7 Juin 1937 à cette association qu'il m'avait dit être simplement anti-communiste.

Le nommé SALIE qui m'a fait adhérer à cette dernière association, était plus petit que JURQUET DE LA SALLE, ce dernier est très bien connu de moi et je ne peux pas faire d'erreur. Je ne puis vous donner qu'un signallement approximatif de SALLE qui était petit, brun, 35 ans environ, bien habillé et présentant bien; je n'ai jamais su ce qu'il faisait.

Je ne vois rien d'autre à vous dire si ce n'est que je regrette d'avoir commis l'imprudence d'accepter de me rendre à BAGNOLES dans les conditions que vous connaissez.

Lecture faite persiste et signe.

Agissant en vertu d'une commission  
rogatoire de Monsieur le Juge d'instruction  
BETTELLE en date du 26 Juillet 1938,

L'an mil neuf cent trente huit, le  
mercredi douze Octobre, j'étais au service de

Devant nous, Georges POTIER, Juge d'  
instruction au Tribunal de première instance de l.  
Seine, en notre cabinet au Palais de Justice à  
Paris, assisté de Henri Jactard, commis greffier  
assermenté,

Est comparu le témoin ci-après nommé  
lequel serment prêté, nous a répondu et fait sa  
déposition ainsi qu'il suit :

BARANOFF Ludmila 21 ans, sans profes-  
sion, demeurant à Courbevoie (Seine) 1 Place de  
Belgique.

qui dépose:

gens; ils Je vous ai écrit à la date du 2 Mars  
1938 pour me mettre à votre disposition en vue de  
déposer devant vous. Le patient et celui qui

qui était le plus âgé est le grand, plus âgé.  
Je me rappelle en effet qu'à la date du  
dans la rue pour que si les personnes qu'ils ont  
9 juin 1937, alors que j'étais au service de Mme  
toilette allait arriver, puis le jeune homme  
MICKALOFF, à Bagnoles de l'Orne, avoir vu dans le  
salon de thé tenu par elle, deux jeunes gens accom-  
pagnés d'une jeune femme. L'un d'eux de taille  
moyenne, était très brun, de peau mate; l'autre  
paraissait plus petit, plus maigre, les cheveux  
châtains et portait des lunettes. La femme m'a  
semblé être âgée d'une trentaine d'années, en  
tout cas nettement plus âgée que ses compagnons.  
Elle était je crois, nu tête; elle portait les  
cheveux coupés très courts, elle était de taille  
ordinaire, elle était habillée très simplement  
et à peine maquillée.

Je me suis entretenue avec ces jeunes

gens; ils m'ont dit qu'ils attendaient un camarade qui devait venir les prendre en voiture ils paraissaient très patients et celui des deux qui était le plus brun est descendu plusieurs fois dans la rue pour voir si la personne qu'ils attendaient allait arriver, puis le jeune homme qui portait des lunettes est parti accompagné de la femme. Au bout d'un quart d'heure celui qui était resté seul est parti à son tour, il m'a priée avant de quitter le salon de thé, d'aviser ses compagnons, dans le cas où ils reviendraient, qu'ils devaient le rejoindre ailleurs, mais il ne m'a pas indiqué l'endroit où ces derniers devaient le rejoindre; je ne lui ai d'ailleurs pas posé de questions à ce sujet.

Je suis à peu près certaine de pouvoir reconnaître ces jeunes gens ainsi que la femme si j'étais mise en leur présence. C'est tout ce

que j'ai à vous dire concernant cette affaire,  
c'est surtout sur les conseils de Mme MICKALLOFF  
qui pensait que ma déposition pourrait vous être  
utile que je vous ai demandé à être entendue.

Lecture faite persiste et signe,  
suivent les signatures.

PROCESS-VERBAL d'INTERROGATOIRE & de  
CONFRONTATION

Agissant en vertu d'une commission rogatoire de Monsieur le Juge d'instruction BETTELLE en date du 26 Juillet 1938.

L'an mil neuf cent trente huit, le vingt six décembre,

Déférant à notre mandat d'extraction après avoir été extrait de la maison d'arrêt de la Santé,

Devant nous, Georges POTTIER, Juge d'instruction, assisté de Henri Jactard, commis-greffier assermenté, a été amené en notre cabinet au Palais de Justice à Paris, le nommé :

F A U R A N Jacques, déjà entendu suivant P.V. de ce jour.

Mes Ribet et Sainsot, conseils de l'inculpé sont présents.

Nous avisons l'inculpé que les dossiers concernant les nommés MAULER, FARAUT et GAUDIOT ont été transmis à la Chambre des Mises pour être statué sur la détention.

L'inculpé déclare :

Je consens à répondre de suite en présence de mes conseils qui m'assistent et je renonce à me prévaloir des nullités pouvant résulter du fait que mes conseils n'ont pas eu à leur disposition la procédure complète dans les délais impartis par la loi.

Sur interpellation :

Je ne m'explique pas comment ma voiture 6582 RG 4 a pu être remarquée le 5 mars 1937 rue de Mondovi, il est possible que j'aie garé mon véhicule ce soir là dans cette rue, mais je n'en ai pas gardé le souvenir. Je ne m'explique pas davantage comment on a pu voir les nommés DUCLOS

et JEANET monter dans ma voiture, ce doit être une erreur de la part de l'inspecteur de police qui a mal relevé le numéro de l'auto dans laquelle il a vu monter ces deux individus.

Lecture faite persiste et signe,

suivent les signatures.

Nous introduisons l'Inspecteur MARTIN, Adrien, 36 ans, Inspecteur à la Police judiciaire lequel a prêté serment....

Nous donnons lecture de la déposition de l'inspecteur MARTIN en date du 21 décembre courant

L'inculpé déclare :

Je maintiens ce que je vous ai déjà dit, je ne me rappelle pas avoir été rue de Mondovi le 5 Mars 1937. Je n'ai pas prêté ma voiture ce soir là, je ne la prête d'ailleurs jamais. La voiture 6582 RG 4 était bien ma propriété à cette époque

elle avait appartenu précédemment à mon père qui me l'avait cédée. Il s'agissait d'une Citroën conduite intérieure de modèle relativement ancien.

Le témoin déclare :

Je ne puis que maintenir les termes de mon rapport. Je suis certain de ne pas avoir commis d'erreur sur le n° de la voiture dont j'ai noté la présence le soir du 5 mars 1937 à proximité du bureau des frères DUCLOS. par nous, Je ne reconnais pas l'inculpé ici présent C. dont je suis absolument certain, c'est que JEANET dit GABES et Maurice DUCLOS sont montés dans la voiture 6582 RG 4 en compagnie d'un troisième individu que je n'ai pas reconnu. Je ne me rappelle pas quelle était la marque de cette voiture, je me rappelle seulement qu'il s'agissait d'une conduite intérieure de couleur foncée. C. ci se passait vers 19 heures.

L'inculpé déclare :

Je ne me souviens pas de la couleur de ma voiture, je me rappelle simplement qu'elle n'était pas de couleur claire.

Le témoin déclare :

Je précise que se trouvaient près de la voiture de FAURN un certain nombre de voitures en stationnement; parmi ces véhicules, nous avons noté, mon collègue CURIL-NAUDIN et moi la présence de deux automobiles dont les numéros pris en note par nous, nous ont révélé qu'elles appartenaient à JURQUET DE LA SALLE et à M. JAMBERT ainsi qu'il a été indiqué dans mon rapport du 24 Novembre 1937.

Je précise encore que la voiture de FAURN se trouvait en stationnement Place de la Concorde devant la Salle du Jeu de Paume, l'arrière contre le trottoir qui longe le jardin des Tuileries, l'avant dirigé en direction des Champs

Elysées.

Les voitures de JURQUET DE LA SALLE et de LAMBERT étaient en stationnement Place de la Concorde, devant le Ministère de la Marine, devant la station du métro, l'arrière contre le trottoir l'avant dirigé vers la Seine. Mon collègue et moi avons suivi les individus qui sortaient du n° 4 de la rue de Mondovi et qui se sont acheminés jusqu'au coin de la Place de la Concorde et de la rue St-Florantin, à cet endroit ils se sont séparés et se sont dirigés vers leurs voitures respectives.

L'inculpé déclare :

Je ne me rappelle pas avoir garé ma voiture le soir du 5 mars 1937 Place de la Concorde à l'endroit indiqué par le témoin; toutefois, il m'est arrivé mais à des dates que je ne saurais vous préciser, de laisser ma voiture Place de la Concorde.

Lecture faite persistant et signer  
suivent les signatures.

Agissant en vertu d'une commission rogatoire de Monsieur le Juge d'Instruction en date du 26 juillet 1938,

L'an mil neuf cent trente neuf, le quinze février, 1939, il a été procédé, en vertu de la loi du 17 mars 1907, devant nous, Georges POTTIER, juge d'Instruction au Tribunal de première instance de la Seine, en notre cabinet au Palais de Justice à Paris, assisté de Henri Jactard, commis-greffier assermenté;

Est comparu le témoin ci-après nommé lequel serment prêté, nous a répondu et fait sa déposition ainsi qu'il suit :

Madame MARTIN née ROUVIN Madeleine, 40 ans restauratrice, demeurant à Paris, 44 rue Jean Goujon,

qui dépose:

Je confirme les déclarations que j'ai déjà faites à la Sécurité Nationale.

En ce qui concerne les nommés GAUVILL et FILIOL, je les connaissais bien, mais en ce qui concerne FAURAN, il serait nécessaire que je le voie pour pouvoir vous dire s'il est venu à mon restaurant pour voir JAKUBIOW.

Lecture faite, persiste et signe,  
suivent les signatures.

- Nous introduisons l'inculpé FAURAN assisté de Me Ribet (Me Sainot s'est excusé) lesquels ont été dûment convoqués et à la disposition de qui la procédure avait été mise en partie à leur disposition la veille de ce jour.

Sur interpellation, l'inculpé déclare :

Je consens à répondre de suite en présence de Me Ribet, qui m'assiste et je renonce à me pré-

valoir de toutes nullités du fait que mes avocats n'ont pas eu à leur disposition la procédure complète dans les délais impartis par la loi.

Le témoin déclare :

Je ne reconnais pas l'inculpé ici présent. Je suis même certaine de ne pas l'avoir vu dans mon restaurant. Sur la présentation de sa photographie, je n'avais d'ailleurs pas été affirmative aujourd'hui, je suis sûre, l'ayant devant moi que ce n'est pas lui que j'avais pu croire être venu à mon restaurant.

L'inculpé déclare :

Je ne connais pas Madame et je n'ai jamais fréquenté son restaurant.

Lecture faite persistant et signent  
suivent les signatures.